

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MIGAULT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Stéphanie BARATANGE, Corinne BONNEAU, Catherine DECHAINE, et Messieurs Didier BLAUD, Jean-Luc LAIDET, Bruno LUCAS et Damien RIVET

Absents excusés : Mme Valérie DUSSAUZE-ROBIN et Mr Sébastien GERON,

Madame Corinne RIVET-BONNEAU a été élu secrétaire de séance.



BILAN 14 JUILLET

Dépenses

Nom	2017	2018	2019
Centre E. LECLERC	79,26 €	157,71 €	167,96 €
SARL Herrouet	712,50 €	712,50 €	588,00 €
FOIR FOUILLE		31,46 €	
Total	791,76 €	901,67 €	755,96 €

Produit des tickets
repas

Repas	359,00 €	318,00 €	238,00 €
--------------	-----------------	-----------------	-----------------

(72 inscrits)

(73 inscrits)

(59 inscrits)

BILAN

-432,76 €

-583,67 €

-517,96 €

DECISION MODIFICATIVE

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif :

Section d'investissement

Dépenses				
Article	Intitulé	Sommes		
21571 op 0119	Matériel roulant	- 1 500 €		
2135 op 0104	Aménagement, agencement	+ 1 500 €		

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions et mandate Mr le Maire.

LOGEMENT ECOLE

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal situé au 65 route de Brûlain est loué à Mme Katya DESCHAMPS depuis le 1^{er} août 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Détermine le montant du loyer à 550 € qui sera révisé chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers

- Précise que pour garantir l'exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de 550 €, représentant un mois de loyer en principal. Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers, lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif du locataire. Il sera restitué au locataire en fin de jouissance, dans les 3 mois suivant son départ, déduction faite, le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES : assurance des risques statutaires

Une décision sera prise à la prochaine séance.

SMAEP 4B

- [Modification de l'article 8 des statuts](#)

Vu la délibération n°2019-37 du Comité Syndical en date du 19 juin 2019 approuvant la modification de l'article 8 des statuts du Syndicat 4B ;

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal de la décision du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B en date du 19 juin 2019 de modifier ses statuts comme suit :

Article 8 : *l'adhésion à une compétence à la carte est décidée par délibération de la collectivité faisant l'objet de cette décision.*

Avant le 30 juin 2019 ; *celle-ci es notifiée au Président du Syndicat Mixte AEP, au plus tard le 30 juin de l'année en cours, pour être effective au 1^{er} janvier de l'année suivante.*

A compter du 1^{er} juillet 2019, pour les collectivités non membres du Syndicat, celle-ci est notifiée au Président du Syndicat Mixte AEP 4B, au plus tard le 30 septembre de l'année en cours, pour être effective au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour les collectivités déjà membres du Syndicat, celle-ci est notifiée au Président du Syndicat Mixte d'AEP 4B et sera effective au plus tard 3 mois après notification de la délibération du Comité Syndical actant cette prise de compétence à chacune des collectivités membres (délai laissé aux collectivités membres pour se prononcer sur la modification envisagée).

Les modalités de transfert sont celles inscrites aux articles L-1321.1 à L-1321.9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les modifications relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, Mr le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications de l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B telles que définies ci-dessus.

Après délibération, le Conseil municipal accepte les modifications de l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et notifiée au Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B.

- [Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable – Année 2018 – service distribution du SMAEP 4B](#)

Le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat d'Eau les Fosses Beth et Bellefond le 1^{er} janvier 1997. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Syndicat d'eau des Fosses adhère au SMAEP pour la distribution de l'eau. Un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable doit être présenté et porté à la connaissance des usagers.

Le Maire informe que le nombre d'abonnés en 2018 sur le syndicat est de 13 892. Le volume consommé est de 1 440 320 m³ sur l'ensemble du syndicat. En ce qui concerne la commune de Juscorps, le volume consommé est de 15 314 m³ soit une consommation de 91.15 m³/abonné. Le bilan fourni par l'Agence Régional de Santé indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Il informe que le prix de l'eau est de 2.75 € TTC à m³ (redevances comprises).

- [Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable – Année 2018 – service production du SMAEP 4B](#)

Le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SMAEP 4B le 1^{er} janvier 2010. Un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable doit être présenté et porté à la connaissance des usagers.

Le SMAEP 4B regroupe 64 communes.

La population desservie est d'environ 30 200 habitants. Le syndicat s'occupe de la facturation, de la gestion des achats d'eau, de l'investissement, de la protection de la ressource en eau.

Le SMAEP 4B a des ressources qui ont fourni 2 151 142 m³. Le bilan fourni par l'Agence Régional de Santé publique indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

AMENAGEMENT SECURITE DES ENTREES DE BOURG

Le géomètre fait les dossiers d'appel d'offre pour la consultation des entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

- ☞ **Ecole** : 45 enfants scolarisés à l'école. Peinture d'une classe refaite et sol changé dans l'autre
- ☞ **Vestiaire** : mis à disposition de l'ACCA. La commune achète les fournitures et l'ACCA fait les travaux d'isolation
- ☞ **Recensement de la population** : du 16 janvier au 15 février 2020
- ☞ **Fête des abeilles** : le 5 octobre à 10h à la salle socioculturelle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.